

divulgarion de renseignements touchant à la sécurité, la protection des objets archéologiques et à origine historiques, la responsabilité et l'obligation de réparer en cas de dommages.

Comité de Rédaction

Le comité de rédaction (présidé par M. J. A. Beesley, chef adjoint de la délégation du Canada) et ses organes subsidiaires (le groupe des coordonateurs et les groupes linguistiques) ont continué leur travail d'harmonisation des textes. Les groupes linguistiques (anglais, français, arabes, espagnols, russes et chinois) ont entamé la revision du texte, article par article. Cette tâche a été semée d'embûches, du fait que certaines délégations aient tenté d'apporter des modifications de fond, sous le couvert de suggestions de rédaction. Devant l'importance de la tâche de rédaction de la future convention, la conférence a décidé de tenir une réunion intersession du comité de rédaction du 12 janvier au 27 février pour lui permettre de reviser le texte du Projet de convention sur le droit de la mer (texte officieux) avant la dernière session de la conférence.